

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 84-2020/APS

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
Directions	11
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

approuvant le projet d'accord avec la société Air Calédonie relatif à la protection des données personnelles dans le cadre de la réalisation d'une étude relative aux doubles bénéficiaires « continuité pays » et aide médicale Sud

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifiée n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Vu l'avis des commissions conjointes de la santé et de l'action sociale et du personnel et de la réglementation générale (SAS-PRG) réunies le 27 octobre 2020 ;

Vu le rapport n° 74008-2020/2-ACTS/DAJI du 16 octobre 2020,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 5 NOVEMBRE 2020, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Est approuvé le projet d'accord joint à la présente délibération, entre la province Sud et la société Air Calédonie relatif à la protection des données personnelles dans le cadre de la réalisation d'une étude relative aux doubles bénéficiaires « continuité pays » et aide médicale Sud.

ARTICLE 2 : La présidente de l'assemblée de la province Sud est habilitée à signer ledit accord.

ARTICLE 3 : Le Bureau de l'assemblée de la province Sud est habilité à approuver, après avis des commissions conjointes de la santé et de l'action sociale et du personnel et de la réglementation générale, les avenants au présent accord et, le cas échéant, tout autre accord avec la société Air Calédonie ayant le même objet.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.